



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le praticien que vous consultez s'est engagé à suivre le code de bonnes pratiques en médecine traditionnelle chinoise et techniques associées, établi par l'Organisation Syndicale de Médecine Chinoise qui vise:

- La sécurité des consultants (vous).
- L'hygiène totale du cabinet.
- L'efficacité des soins.

L'Organisation Syndicale de Médecine Chinoise a pour objectif

- Assurer la sécurité des consultants et l'efficacité des soins.
- Promouvoir le développement de la médecine traditionnelle chinoise en France.
- Garantir l'orthodoxie de son enseignement et de sa pratique.
- Représenter les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics.
- Représenter et défendre les intérêts des praticiens.
- Obtenir l'intégration de la profession dans le système de santé.

Pour plus de renseignements ou
pour demander votre dossier d'adhésion:

OSMC

14, rue du Dragon
77650 Longueville

Tel : 09 70 40 75 13

Retrouvez-nous également sur internet:

WWW.OSMC.FR